



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Information

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDEDC/2026-334 17/06/2026
---	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Schéma directeur de la formation professionnelle continue des personnels de l'enseignement agricole technique 2026-2029.

Destinataires d'exécution
DRAAF / DAAF Inspection de l'enseignement agricole EPLEFPA Délégués régionaux à la formation continue (DRFC) ENSFEA

Résumé :

Pour la période 2026-2029, la DGER a établi un schéma directeur visant à définir les axes stratégiques dans lesquels les formations de l'ensemble des agents de l'enseignement agricole devront s'inscrire, tant au niveau national au travers du Programme de Formation Continue (PFC), régional au travers du Programme Régional de Formation (PRF) et enfin local au travers du Plan Local de Formation (PLF) des établissements. De façon transversale à tous les axes, l'accent sera mis, dans l'ingénierie de chaque formation, sur la façon dont l'action de chacun contribue à un projet global pour la formation et l'éducation des jeunes et/ou l'animation des territoires. Cette approche systémique réaffirmée est un élément fondamental du schéma directeur 2026-2029.

Textes de référence :

Note de service DGER/SDPFE/2025-592 du 23 septembre 2025 portant sur les objectifs, organisation et pilotage de la politique nationale d'appui à l'enseignement agricole technique confiée à certains établissements d'enseignement agricole.

Schéma directeur de la formation professionnelle continue des personnels de l'enseignement agricole technique 2026-2029

La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) assure la mise en œuvre des missions de l'enseignement agricole technique. Parmi les leviers permettant de les assurer au mieux, elle attache une importance particulière à la formation continue des personnels qui exercent dans les établissements agricoles (enseignants, équipes de direction, personnels administratifs et techniques...).

La programmation de l'offre de formation des agents est construite pour répondre à un besoin de consolidation ou de montée en compétences : chaque action, dispositif ou module de formation vise à renforcer l'expertise technique, pédagogique, didactique, éducative, l'expertise en matière de sécurité ainsi que la polyvalence et les capacités managériales des cadres, en cohérence avec les attentes opérationnelles des établissements et les exigences des politiques publiques.

Le processus de construction de la programmation repose sur une analyse continue des besoins des agents, recueillis par des enquêtes ou entretiens et sur l'actualisation progressive des référentiels métiers des personnels, permettant à la DGER d'ajuster la programmation des actions de formation et les parcours professionnels. Cette démarche garantit une montée en compétences collective et individuelle, contribuant à la qualité et à l'efficacité du service public de l'enseignement agricole, tout en assurant l'adéquation entre stratégie institutionnelle et réalités de terrain.

Ainsi, la définition de l'offre de formation professionnelle s'illustre comme un levier central pour répondre de manière proactive aux dynamiques des métiers, des filières et des territoires, consolidant l'expertise des agents et le rayonnement de l'ensemble du système éducatif agricole.

Les axes stratégiques pour la formation des personnels de l'enseignement agricole technique présentés ci-après sont en cohérence avec les cinq missions historiques de l'enseignement agricole et s'inscrivent dans la dynamique de la sixième mission explicitée par la loi du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture. Ils constituent ainsi une feuille de route transversale et systémique.

L'enseignement technique agricole est un système éducatif qui porte des valeurs fortes. Il est dès lors attendu des enseignants, formateurs, personnels d'encadrement qu'ils aient les compétences, pour former des citoyens et professionnels responsables et engagés face aux défis environnementaux, économiques et sociaux mondiaux. Cela suppose de :

- ✓ Favoriser l'engagement des jeunes et accompagner leurs initiatives,
- ✓ Faire vivre des instances démocratiques (CVL, ALESA, associations sportives, projets écoresponsables).
- ✓ Incarner les valeurs de respect, de responsabilité, de solidarité et d'ouverture portées par l'enseignement agricole.
- ✓ Détecter les difficultés, adapter l'enseignement et encourager la motivation des élèves et apprentis pour réussir.

Il s'agit notamment de développer :

- des capacités d'analyse systémique pour articuler les dimensions sociales, économiques, environnementales et technologiques dans tout type d'enjeu ou de problématique ;
- des compétences en conduite du changement pour accompagner l'évolution des pratiques pédagogiques et institutionnelles ;
- le sens de l'engagement citoyen et éthique, pour transmettre aux apprenants les valeurs liées au développement durable.

Pour la période 2026-2029, la programmation de l'offre de formation a pour objectifs de renforcer les compétences des acteurs de l'enseignement agricole s'inscrivant dans chacun des axes détaillés ci-après.

De façon transversale à tous les axes, l'accent sera mis, dans chaque formation, sur la façon dont l'action de chacun contribue à un **projet global** pour la formation et l'éducation des jeunes et/ou l'animation des territoires. Cette **approche systémique** réaffirmée est un élément fondamental du schéma directeur 2026/2029. Cela suppose, entre autres, de veiller aux items suivants :

- Expliciter les connexions entre le sujet traité dans chaque formation et les missions et priorités assignées globalement à l'enseignement agricole ;
- Prendre un temps pour situer l'action de chacun dans la dynamique globale portée, au niveau de l'établissement, au niveau régional et au niveau national ;
- Apporter des éléments opérationnels propices à la construction et l'animation de dynamiques collectives et/ou de projets, y compris en termes de posture.

Axe stratégique n°1 : conforter et accroître les compétences en matière de transitions climatique et environnementale

Former des professionnels de l'enseignement agricole capables de construire un enseignement qui permette aux apprenants de relever les défis liés à la transformation des systèmes de production agricole, en intégrant les aspects économiques, environnementaux et sociaux. Cet axe vise à professionnaliser les enseignants et formateurs en leur fournissant des connaissances actualisées, des outils pédagogiques innovants et des méthodes d'accompagnement adaptées. L'objectif est de transmettre ces enjeux de manière transversale et concrète aux apprenants, afin de former des citoyens et professionnels responsables, engagés et préparés à contribuer aux transitions économiques, environnementale et sociales.

Les compétences en "transitions climatique et environnementale" regroupent les capacités à comprendre, enseigner, accompagner, mettre en œuvre des changements en faveur de pratiques agricoles et de gestion des ressources plus durables, résilientes au changement climatique et respectueuses de l'environnement dans les différentes filières d'enseignement de l'enseignement agricole technique.

Elles sont mises en œuvre grâce à la compréhension des enjeux économiques et à la connaissance des enjeux liés à l'environnement dans toutes ses dimensions. Elles ont pour objectifs l'adaptation des exploitations et des territoires aux évolutions climatiques, l'appréhension de ce que sont les systèmes de production agroécologiques au sens de l'article L.1.II du code rural, l'adaptation des itinéraires techniques, le pilotage de changements collectifs ou individuels, ainsi que l'accompagnement à l'adoption de nouvelles technologies ou méthodes...

Cet axe est directement lié au plan « enseigner à produire autrement 3 », déployé à partir de septembre 2026. Pour agir de façon opérationnelle et ciblée sur le développement des compétences nécessaires pour réussir les transitions climatique et environnementale dans les secteurs agricoles au sens large (production agricole, transformation, forêt et paysage), le plan EPA 3 sera centré sur les formations qui préparent à l'exercice de métiers dans ces secteurs. Il concernera l'ensemble des établissements d'enseignement agricole, technique et supérieur, publics et privés.

En articulation avec ce plan, une action distincte sera consacrée à l'explicitation et la transmission auprès de l'ensemble des apprenants de l'enseignement agricole, d'un socle de connaissances génériques sur les enjeux environnementaux et climatiques. Cette action concernera toutes les formations dispensées par les établissements d'enseignement agricole. Elle comportera un volet de promotion de l'engagement des jeunes et de communication sur les réalisations exemplaires.

Public cible prioritaire : directeurs, DEA/DAT, enseignants, chefs de projet et porteurs de projets en établissement, personnels ATLS

Public cible élargi : formateurs CFA CFPC

Axe stratégique n°2 : consolider les compétences pédagogiques et didactiques, dans l'esprit de l'approche capacitaire

Renforcer la professionnalisation des enseignants et formateurs de l'enseignement agricole sur l'approche capacitaire centrée sur le développement de l'autonomie, de la capacité de discernement et de l'adaptabilité des apprenants face aux exigences évolutives du monde professionnel. Il s'agit de garantir la cohérence et la qualité de l'offre de formation.

Cet axe vise à poursuivre la transformation des pratiques pédagogiques pour placer l'apprenant au cœur du dispositif formatif, tout en intégrant pleinement les enjeux des transitions climatiques et environnementales dans les contenus et méthodes. La formation continue des équipes pédagogiques s'appuie sur l'actualisation des connaissances, l'adoption d'outils innovants et des méthodes adaptées pour transmettre, de manière concrète et transversale, les défis liés à la durabilité des systèmes de production et à la gestion des ressources naturelles.

Renforcer les capacités en ingénierie pédagogique des équipes enseignantes et d'encadrement des établissements notamment en ce qui concerne les ingénieries novatrices à la main des établissements en vue d'obtenir une habilitation ou une accréditation.

La compétence "pédagogie et didactique" regroupe les capacités à transmettre des connaissances de manière accessible et variée, à accompagner les apprentissages et à concevoir des dispositifs éducatifs adaptés aux besoins du public.

Cela passe par la maîtrise de l'approche capacitaire, de l'ingénierie pédagogique et la pédagogie de l'alternance. Seront priorisées les formations permettant de situer l'action individuelle dans une approche globale de la formation et de l'éducation des apprenants, au-delà des approches disciplinaires ou techniques.

L'objectif est de permettre aux apprenants de développer les compétences nécessaires à l'exercice de leur métier en rapprochant travail et formation.

Public cible : enseignants, directeurs adjoints en charge de la formation initiale scolaire

Public cible élargi : formateurs et directeurs CFA / CFPC

Axe stratégique n°3 : développer les compétences numériques, en lien avec les objectifs éducatifs et les objectifs de pilotage

Accélérer la transformation numérique de l'enseignement agricole en investissant dans le développement des compétences numériques des équipes pédagogiques. Cet axe vise à former et accompagner les personnels dans l'appropriation et l'intégration des technologies numériques et de l'intelligence artificielle, afin d'optimiser les pratiques pédagogiques, renforcer l'attractivité des formations et préparer les apprenants aux évolutions des métiers du vivant. Il s'agit de structurer une offre de formation continue ambitieuse, s'appuyant sur des ressources et parcours adaptés, pour garantir la maîtrise des outils numériques, la gestion et l'analyse de données ainsi que l'innovation éducative en lien direct avec les enjeux professionnels de demain.

La compétence "numérique" regroupe les capacités à utiliser de manière critique, créative et efficace les outils numériques pour soutenir, enrichir et transformer les processus d'enseignement et d'apprentissage pour former aux IA et par l'IA. Elle vise aussi l'utilisation de ces outils pour assurer le pilotage de projets et le pilotage des établissements.

Cela passe par la maîtrise des outils numériques et technologiques essentiels à l'accompagnement pédagogique et au pilotage et à la gestion administrative et financière des établissements, la mobilisation des outils bureautiques et numériques pour les intégrer de manière raisonnée dans les pratiques pédagogiques (plateformes d'apprentissage en ligne, outils collaboratifs, ressources multimédias).

L'objectif est de permettre aux utilisateurs de développer un usage quotidien et professionnel des technologies numériques

Public cible prioritaire : enseignants, personnels administratifs, équipes de direction

Public cible élargi : formateurs CFA CFPC

Axe stratégique n°4 : renforcer les compétences en prévention, santé et sécurité, et pour savoir agir en situations de crise

Cet axe s'inscrit dans l'esprit des Valeurs de la République et la volonté de favoriser l'égalité, la diversité et l'inclusion, en prévenant et en luttant contre toutes formes de violence et de discrimination. Il contribue à promouvoir des environnements d'apprentissage sûrs et bienveillants, en lien explicite avec le développement des compétences psychosociales. S'appuyant sur une pédagogie active et collaborative et plus largement sur la dimension éducative, l'enseignement agricole entend ainsi conforter les conditions nécessaires à la réussite, à l'épanouissement et à l'engagement de chaque élève dans la construction de sociétés plus durables et résilientes.

Un premier volet couvre la prévention en matière de santé physique et mentale, reconnue comme un pilier de la réussite scolaire et de l'insertion citoyenne et professionnelle.

Un second volet concerne la prévention des situations violentes, de toute nature, et vise à mieux outiller les personnels pour y faire face lorsqu'elles se présentent.

Cet axe comprend enfin un volet relatif à la santé et à la sécurité au travail (notamment en laboratoire et pour les travaux pratiques dangereux), avec une attention particulière portée à la sécurité physique des personnes, à la prévention des risques et à la diffusion d'une culture de vigilance partagée. Il s'agit notamment de sensibiliser les équipes aux conduites à tenir et de développer les réflexes opérationnels attendus en cas de situation de crise.

La compétence en « prévention, santé et sécurité et compétences psychosociales » regroupe les capacités à apprendre aux élèves à prendre soin de leur santé physique et mentale, à comprendre les règles de sécurité, et à développer des qualités humaines essentielles du vivre et travailler ensemble, dans une approche globale de la formation et de l'éducation.

Cela passe notamment par un travail sur le sentiment de sécurité dans l'établissement au travers du développement des compétences psychosociales (coopération, gestion des émotions, esprit critique), de l'identification des signaux faibles liés à la santé mentale ou aux situations de mal-être repérées, du signalement et l'accompagnement des situations de violence.

Cela passe également lors des périodes de formation en milieu professionnel par un travail auprès des jeunes sur la sensibilisation et la formation aux règles de sécurité.

L'objectif est de développer un climat sécurisant tant en établissement qu'en situation professionnelle pour permettre aux apprenants de bénéficier d'un environnement capacitant.

Public cible prioritaire : enseignants, équipes de direction, personnels ATLS, personnels éducatifs (CPE, IDE, AESH, AED)

Public cible élargi : formateurs CFA CFPC

Axe stratégique n°5 : renforcer les compétences en coopération internationale et mobilité

Il s'agit de développer l'ouverture européenne et internationale dans l'enseignement agricole, en soutenant activement les mobilités entrantes et sortantes, dans le cadre d'accords et de projets de coopération.

Cet axe vise à encourager et accompagner l'ensemble des acteurs — apprenants, enseignants formateurs et personnels — dans la préparation, la réalisation et la valorisation de projets et de mobilités académiques, professionnelles, éducatives et solidaires en Europe et à l'international.

Une politique d'établissement en matière de coopération européenne et internationale doit contribuer à développer une culture de l'ouverture au monde et les compétences professionnelles et psychosociales des apprenants, mais aussi à renforcer l'engagement des apprenants de l'enseignement agricole dans tous les temps de vie scolaire, essentiels à l'exercice de leur citoyenneté. Il s'agit bien de définir et mettre en œuvre une stratégie globale, inclusive et ancrée dans le territoire.

La compétence « en coopération internationale et mobilité » regroupe les capacités à gérer la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des projets de mobilité pour garantir leur qualité et leur pertinence

Cela passe par la sécurisation des parcours de mobilité, le développement des partenariats durables avec des acteurs européens et internationaux, la mobilisation des compétences linguistiques et interculturelles à travers des expériences de mobilité (Erasmus+, projets de solidarité, etc.).

Cela suppose aussi que les dynamiques mises en place dans les établissements en matière de mobilité et de coopération internationale, soient articulées dans une approche de formation et d'éducation globale.

Public cible prioritaire : chargés de projet coop inter, enseignants, directeurs adjoints FIS, directeurs CFA CFPC

Axe stratégique n°6 : accroître les compétences managériales et de pilotage des équipes de direction et d'encadrement

Il s'agit de consolider la formation et la professionnalisation des personnels de direction et d'encadrement dans l'enseignement agricole afin d'assurer un pilotage efficace des établissements, dans toutes les dimensions, dont les dimensions administrative et financière, dans un contexte qui se complexifie.

Cet axe vise à développer leur maîtrise des repères institutionnels, réglementaires et des politiques publiques (dans les domaines agricoles et éducatifs) de la DGER, tout en renforçant leurs compétences managériales et organisationnelles pour animer les équipes, prévenir et gérer les conflits et piloter les projets collectifs. Il soutient également leur posture de décideur et de représentant institutionnel, facilitant le dialogue avec les partenaires territoriaux et professionnels, ainsi que le dialogue social. Enfin, il intègre les enjeux stratégiques des transitions climatique et environnementale, de l'innovation pédagogique, de la qualité de vie scolaire et des valeurs de la République pour garantir la cohérence et la réussite des établissements dans un contexte en évolution.

Les compétences « managériale et pilotage » regroupent un ensemble essentiel de connaissances réglementaires, institutionnelles, de savoir-faire et savoir-être nécessaires pour assurer une gestion stratégique et efficace des EPLEFPA.

Cela passe par fédérer et animer des équipes pluridisciplinaires, accompagner les personnels dans leur développement professionnel, conduire le changement et gérer les situations de tension ou de conflit mais aussi soutenir la posture de décideur et de représentant institutionnel.

Public cible : directeurs d'EPLEFPA, directeurs adjoints, directeurs de centre constitutif, secrétaires généraux, agents comptables.

Le Directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER